

Document à retourner à
contact@oree.org avec en
objet : « CDB – REX »

FORMULAIRE

OBJET : MISE EN LIGNE DE RETOURS D'EXPERIENCE (REX) EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE « ENTREPRISES ET BIODIVERSITE »

Mode opératoire : le présent formulaire sera reproduit tel quel sur la Plateforme

IMPORTANT :

- Les REX publiés sur la Plateforme de l'Initiative française n'engagent que les organisations déclarantes.
- ORÉE n'est pas habilitée par le Secrétariat de la CDB à contrôler l'exactitude et la véracité des déclarations.
- La publication sur la Plateforme de l'Initiative française de REX est ouverte à toute entreprise, fédération ou association – adhérente ou non d'ORÉE.

Déclaration d'engagement

Toutes les entreprises signataires reconnaissent et soutiennent les trois objectifs de la « *Convention sur la diversité biologique* » suivants : 1) La conservation de la diversité biologique ; 2) L'utilisation durable de ses composantes ; 3) Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques.

Toutes les entreprises signataires s'engagent ainsi à : 1) Analyser les impacts de leurs activités vis-à-vis de la diversité biologique ; 2) Intégrer la diversité biologique au sein de leur système de gestion de l'environnement.



PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE

NOM DE L'ORGANISATION	TITRE DU REX	DATE DE MISE EN LIGNE DU REX
EIFFAGE	FIPAN BPL	

PRESENTATION DE L'ORGANISATION	
Nom	EIFFAGE
Adresse	
Site web	WWW.EIFFAGE.com/home.html
Secteur d'activité	Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
Effectif	68 000 collaborateurs
Description succincte de l'entreprise et de ses activités (1000 caractères espaces compris)	Au travers de ses 5 métiers, le groupe EIFFAGE maîtrise la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics, la construction métallique, l'énergie et les concessions d'équipements publics.
Conception de ce qu'est la biodiversité pour l'entreprise	La conception de la biodiversité retenue par EIFFAGE est celle de la Convention sur la diversité biologique ratifiée par la France en 1994 et qui la définit comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Afin de communiquer dans l'entreprise sur cet enjeu majeur, la définition a été



simplifiée : la diversité biologique ou "biodiversité" représente la richesse biologique constituée par l'ensemble des organismes vivants, les relations mutuelles qui les unissent et leurs liens avec les milieux dans lesquels ils vivent. Partout confrontée à un phénomène d'érosion important, la biodiversité est indispensable au fonctionnement de nos écosystèmes et représente une ressource vitale pour l'Homme.

Dans ce cadre, dès 2008, EIFFAGE a souhaité engager une stratégie de maîtrise des enjeux liés à la préservation du vivant afin de prévenir le risque opérationnel qu'ils représentaient désormais pour les activités de la société. Les pierres de la politique biodiversité du groupe se sont assemblées les unes après les autres. Texte fondateur, la première charte consacrée à la préservation de la biodiversité a ainsi été formalisée en 2009 en collaboration avec l'Institut de Géographie de l'université Paris Panthéon-Sorbonne. Signée du P-DG, et adossée au règlement intérieur, elle concerne chaque entité du Groupe. Transverse, elle définit les enjeux de biodiversité dans le cadre de toutes les activités et tous les projets du groupe et propose en particulier d'approcher la biodiversité par ses services écologiques. En 2011, elle s'est enrichie d'une charte « soeur » consacrée spécifiquement à l'eau et aux milieux aquatiques, composantes majeures de la biodiversité.

Ces deux textes constituent le « credo » du groupe en matière de biodiversité, un engagement officiel en interne comme vis-à-vis des parties prenantes externes : clients, milieu environnemental, société civile, etc.

L'ambition de la politique biodiversité d'EIFFAGE est de réduire au maximum son empreinte écologique :

- En accordant la priorité à l'évitement et à la réduction des impacts sur le vivant, et en traitant les impacts résiduels par des compensations adaptées, qualitatives et suivies ;
- En professionnalisant l'évaluation des impacts de ses activités sur la biodiversité ;
- En s'associant à des démarches de renaturation de sites artificialisés ;

	<p>- En identifiant et en internalisant les coûts écologiques de ses activités.</p> <p>Trois leviers d'action pour y parvenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer : en formant les collaborateurs aux réglementations et techniques relatives à la protection de la biodiversité et en faisant connaître les techniques et pratiques du BTP. - Développer l'innovation et la R&D : en proposant une innovation liée à la biodiversité par projet à enjeu écologique, en intégrant les enjeux de biodiversité dans les budgets R&D, et en récompensant et valorisant l'initiative en interne. - Poursuivre la démarche à travers une politique de communication sincère et adaptée en promouvant les visites de chantiers et les portes ouvertes au public, en réalisant des chantiers pilotes en matière de biodiversité, et en diffusant les volets environnementaux des projets du Groupe soumis aux bilans LOTI. <p>En mai 2011, l'engagement au sein de la stratégie nationale biodiversité de l'Etat (SNB) s'impose de lui-même et est officiellement reconnu par le ministère de l'Ecologie lors du premier appel à reconnaissance en 2012 : le programme d'actions volontaires comporte 28 actions concernant les différents métiers du groupe.</p>
<p>Identification des interdépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Parmi les interdépendances identifiées, seules les consommations de ressources minérales et d'énergies fossiles sont prépondérantes dans l'exercice des métiers du BTP, voire stratégiques du point de vue économique¹.</p> <p>Au-delà de ces interdépendances, il existe de très fortes interactions entre les activités d'EIFFAGE et la biodiversité. Ces interactions concernent essentiellement les pressions suivantes exercées sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation et la consommation de ressources « naturelles » (ie. issues de la biodiversité ou de la « géo-diversité »), - les impacts directs ou indirects sur les écosystèmes dont les plus notables sont: <ul style="list-style-type: none"> ○ la destruction ou la dégradation / l'altération de milieux naturels, ○ la destruction ou le déplacement d'espèces faune – flore, ○ la pollution de l'eau, de l'air et des sols, localisée ou diffuse,

- l'introduction involontaire d'espèces invasives (ou espèces exotiques envahissantes).

Le tableau suivant résume les principales interdépendances de nos activités (plus précisément des différentes filiales) en termes de dépendances aux services écosystémiques, et de pressions sur ceux-ci.

Dépendances aux services écosystémiques	Pressions sur les services écosystémiques
Activités d'extraction (<i>Eiffage Travaux Publics</i>)	
Directes : ressources minérales et fossiles non renouvelables, eaux	Directes : destruction, dégradation et fragmentation des milieux (carrières, infrastructures, forages,...), rejets et émissions dans les eaux, les sols et l'air, empreinte foncière
Métal (<i>Eiffage Construction Métallique</i>)	
Directes : ressources minérales et fossiles (énergie)	Directes : émissions dans les airs (GES), les eaux et les sols Indirectes : empreinte foncière, cumul des impacts sur l'ensemble du cycle de vie des produits
Dépollution / assainissement (<i>Eiffage Travaux Publics et Eiffage Construction</i>)	
Directes : activité microbienne, structure et nature des sols	Directes : pollutions sous forme de bioaccumulation ou de rejets dans les nappes phréatiques
Construction, travaux publics (<i>Eiffage Construction, Eiffage Travaux Publics, Eiffage Energie et Eiffage Concessions, dont APRR</i>).	
Directes : matières premières renouvelables (bois) ou non (minerai, sables,...), propriétés physique des sols (stabilité), régulation contre les risques naturels (inondations, éboulements,...), climat (températures, pluviométrie,...), proximité à des services culturels (espaces verts, paysages,...)	Directes : destruction, imperméabilisation / artificialisation des sols, fragmentation des milieux, espèces exotiques envahissantes, effet de serre Indirectes : pressions des nouvelles activités économiques rendues possibles (transports et flux, pollutions,...)

PRESENTATION DU RETOUR D'EXPERIENCE	
Titre du REX	Démarche FIPAN* : amélioration et maintenance de services écosystémiques sur des territoires de biodiversité ordinaire, au droit de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays-de-la-Loire (dite « LGV BPL»).
	*FIPAN = sigle signifiant « Fonds d'Intervention pour le Patrimoine Naturel »
Date de réalisation du REX	2011-2014 (1ère étape) / 2015-2020 voire plus (2nde étape)
Localisation géographique de l'initiative	
Date à laquelle la présente déclaration est réalisée	14 octobre 2014
Objectif général	Appliquer la démarche FIPAN autour d'un projet d'infrastructure du groupe EIFFAGE, en l'occurrence le projet de la LGV BPL. A l'échelle d'un territoire, la démarche FIPAN vise à répondre aux pressions existantes sur la biodiversité en restaurant les services écologiques, les continuités écologiques, les habitats, les espèces et en optimisant les modèles économiques des acteurs gestionnaires des territoires (entreprises agricoles et forestières en particulier).
Portage de l'action en interne	Portage depuis 2010 au niveau du holding du groupe, à la direction du développement durable ; à la fois pour des raisons de conduite du changement (les services écologiques représentent une notion nouvelle non encore implémentée dans les process de l'entreprise, en seulement pour partie dans la réglementation française) mais aussi pour des raisons juridiques (portage d'un mécénat, séparation claire entre les actions d'ordre volontaire, et celles d'ordre réglementaire assumées au niveau des filiales). Le portage de l'action est ainsi coordonné avec les équipes locales, en particulier le maître d'ouvrage délégué du projet de la LGV BPL, à savoir ERE (Eiffage Rail Express, filiale d'EIFFAGE en charge du projet de LGV).
Etendue géographique	L'étendue géographique porte en premier lieu sur un périmètre global de territoires éligibles : il s'agit de tous les territoires situés dans un fuseau de 10 km de part et d'autre de la LGV BPL entre Le Mans (région Pays-de-la-Loire) et Rennes (région Bretagne) en France. A l'intérieur de ce périmètre, des territoires hôtes de la démarche FIPAN (à l'échelle communale ou d'une ou

	plusieurs exploitations agricoles) sont retenus pour faire l'objet d'actions concrètes telles que des travaux écologiques et des interventions de maintenance des espaces naturels.
Temps de réalisation	1ère phase : maturation du projet entre 2011 et 2013 ; puis 6 mois pour la réalisation d'un démonstrateur initial (premier territoire hôte) sur la période novembre 2013 – avril 2014 Déploiement de la démarche : démultiplication des territoires hôtes et des actions sur le terrain sur des périodes de 5 années (renouvelables), à partir de 2015.
Parties prenantes (internes et externes) engagées dans cette action	<p>Les parties prenantes du projet sont :</p> <p><u>Les co-porteurs du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - association FIPAN : créateur de la démarche FIPAN©, et garant de la méthode - entreprise Dervenn sur la dimension technique (ingénierie écologique, travaux écologiques) - entreprise Ter-Qualitechs sur la dimension agronomique - association Green Cross France et Territoires pour la réalisation du démonstrateur 2014 <p><u>Les parties prenantes internes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - filiale ERE (Eiffage Rail Express), maître d'ouvrage délégué du projet de la LGV BPL, et partenaire privé du contrat de partenariat avec RFF <p><u>Les parties prenantes externes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau Ferré de France (RFF), partenaire public du contrat de partenariat avec ERE pour la réalisation de la LGV BPL - Eco-Origin : cluster breton d'entreprises écologiques intéressé au projet - Des entreprises agricoles directement impliquées dans la mise en oeuvre des actions, et de manière générale le monde agricole local - Des partenaires associatifs intéressés au projet tels que l'association Humanité et biodiversité ou encore OREE
Résumé du projet (2000 caractères espaces compris)	<p>La maintenance des services écologiques nécessite des actions concrètes sur le terrain, et fait appel à deux approches complémentaires : la limitation des impacts anthropiques négatifs d'une part ; l'entretien, la restauration et la valorisation des milieux naturels d'autre part.</p> <p>En France métropolitaine 92% du territoire est en propriété privée, ces actions dépendent très fortement de l'implication des propriétaires et des gestionnaires ou usagers de terrain, qui sont en majorité représentés</p>

	<p>par les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires privés. La maintenance des services écologiques d'un territoire demande aussi l'apport de compétences sur les usages et les modèles économiques : un accompagnement technique, des études et des interventions de génie agri-écologique.</p> <p>La charge de ces actions ne peut cependant revenir exclusivement aux gestionnaires, exploitants ou propriétaires car il s'agit de la gestion d'un bien commun profitant à l'ensemble de la collectivité (les services écologiques apportés par les éléments naturels présents sur un site). C'est à chaque usager, chaque habitant d'un territoire et chaque « consommateur de nature » que revient la responsabilité et l'avantage de la pérennité des écosystèmes.</p> <p>Aussi, le coût global de la maintenance des services écologiques sur un territoire doit trouver son soutien parmi ses bénéficiaires. C'est le principe du paiement pour la maintenance des services écosystémiques, adapté des travaux de l'économiste Pavan Sukhdev (cf. rapport TEEB). Ce système a pour objet de mutualiser les subventions nécessaires pour maintenir des services écologiques, en permettant à chaque acteur du territoire, bénéficiaire de ces services ou pas, de participer à cette action globale en fonction de ses moyens, de sa responsabilité, voire de sa dette écologique dans le cas d'activités impactantes pour la nature (il s'agit dans ce cas d'une démarche de compensation volontaire).</p> <p>La démarche FIPAN organise cette mutualisation des moyens techniques et financiers.</p> <p>Le projet « FIPAN BPL », initié par EIFFAGE autour du projet de LGV entre Le Mans et Rennes (dite LGV Bretagne – Pays-de-la-Loire = LGV BPL), est une démarche locale qui a pour but d'appliquer concrètement et progressivement cette démarche FIPAN. Un démonstrateur a été réalisé en 2013-2014 sur un territoire « hôte » afin de tester la faisabilité de la démarche à une échelle réduite. Il a eu lieu dans un territoire (commune de Domloup, Ille-et-Vilaine) où les services écologiques suivants sont dégradés : fertilité et stabilité des sols, continuités écologiques et accueil de la faune, qualité de la ressource en eau, qualité du paysage.</p> <p>Sur ce modèle, la démultiplication des sites hôtes va s'organiser permettant le déploiement de la démarche FIPAN à une échelle régionale.</p>
<p>Présentation succincte des actions et leur cohérence</p>	<p>Pour tout projet FIPAN, les actions à mener sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude pour l'identification de zones où les services écologiques représentent un enjeu ; puis, à l'intérieur de ces zones, étude de terrain propice à la restauration écologique.

(2000 caractères espaces
compris)

- Contractualisation avec les propriétaires et/ou gestionnaires des terrains visant à convenir d'un cahier des charges de la maintenance, voire de l'entretien, des services écologiques existants sur le terrain.
- Intervention de prestataires techniques pour la restauration, voire la création de milieux naturels cibles en début de projet, puis entretien de manière régulière durant la démarche.
- Suivi sur le terrain de la trajectoire de restauration / valorisation des milieux et des services écologiques associés.

Souvent les actions de valorisation écologique des milieux sont un mixte entre restauration écologique de milieux dégradés et modification des pratiques agricoles des terres avoisinantes pour assurer la cohérence territoriale : l'agricécologie est au coeur de la démarche.

Les exemples types d'actions en réponse aux enjeux courants dans le contexte de la LGV BPL sont :

Enjeux	Action à mener	Effet recherché
Activité agricoles de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et optimisation des pratiques agricoles et utilisation des parcelles. - Entretien, maintenance des milieux et pérennisation des espaces naturels. - Maintien et optimisation des pratiques agricoles actuelles selon le modèle mis en place via le suivi agronomique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation et optimisation des parcelles avec une intégration des cultures au sein des espaces naturels. - Permettre des productions de qualité et des rendements économiquement viables pour l'entreprise
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et mise en place d'éléments fixes du paysage. Maintenance des milieux. - Optimisation et augmentation des habitats, mise en place d'aménagements de substitution, préservation des espèces présentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une qualité du paysage et des continuités écologiques. Augmenter le maillage et les éléments fixes. - Préserver et renforcer les populations et les espèces. - Améliorer les capacités d'accueil. Favoriser une diversité d'habitats pour une plus grande diversité d'espèces
Qualité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'érosion et la pollution par les MES : haie sur talus, plantation de ripisylve et peignes sur zone d'érosion. - Optimisation des fonctionnalités : zone de dépression pour les expansions de crue. 	<ul style="list-style-type: none"> - Filtration des eaux, - Rétention des éléments. - Réduction des phénomènes d'érosion et donc de la turbidité.

Dans le cas du démonstrateur FIPAN de Domloup réalisé en 2013-2014, les actions suivantes menées ont été sélectionnées en amont pour leur cohérence de réponse aux enjeux de services écologiques locaux, sur la

	<p>base d'un diagnostic écologique et d'une étude des potentialités agro-écologiques du territoire hôte.</p> <p><u>A/ Actions écologiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - près de 600 m de haies (fruitière, ripisylve, protection contre le vent) - 10 plants de haut jet (chênes et ormes) - 1 talus - 3 tas de bois, 3 pierriers - Une dizaine de nichoirs, refuge et gîtes pour la faune (6) <p><u>B/ Accompagnement agronomique pour optimiser et suivre les pratiques agricoles (en permanence).</u> L'accompagnement agronomique par un expert indépendant a été réalisé en concertation avec l'entreprise de génie écologique en charge de la planification des interventions afin de s'assurer de la compatibilité des modèles agronomique et écologique avec les actions proposées et les enjeux du territoire.</p>
<p>Eléments de résultats (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Le démonstrateur de Domloup a été l'occasion de réaliser sur le terrain les premières interventions agri-écologiques sur les parcelles d'une exploitation agricole, créant ainsi une « plateforme de démonstration » explicitant de manière concrète et visible ce que représente une démarche FIPAN locale. Les résultats de ce démonstrateur sont :</p> <p><u>A/ des livrables utiles pour la suite (démultiplication autour de la LGV BPL) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic écosystémique du territoire concerné, à une échelle macro et pas seulement à l'échelle de l'exploitation agricole du démonstrateur (à l'échelle du bassin versant de l'Yaigne, affluent de la Vilaine) ; - une étude des potentialités agri-écologiques de l'entreprise agricole ciblée dans le cadre du démonstrateur de Domloup, et un programme d'actions agri-écologiques. <p><u>B/ les interventions sur le terrain fin mars / début avril 2014 afin de réaliser les actions définies en amont.</u></p>



© Green Cross/Ania Freindorf

© Green Cross / Ania Freindorf

Exemple de travaux réalisés sur le terrain (plantations ripisylve)

Un premier suivi sur site aura lieu à l'automne 2014 pour constater, après la saison estivale, la trajectoire suivie par le site à la suite des interventions du printemps. Les résultats écologiques pourront donc être clairement restitués (qualité des habitats créés, accueil de la faune, qualité de l'eau, qualité paysagère, utilité agronomique des aménagements,...).

Bilan et perspectives (2000 caractères espaces compris)

Le démonstrateur initial de Domloup a permis de démontrer :

- Qu'il est possible de reconquérir rapidement de la biodiversité et de développer les services écologiques par des investissements simples et concrets, notamment sur des territoires agricoles ou forestiers ;
- Que cette démarche qui comporte un génie agronomique et écologique performant permet de nouer une relation gagnant-gagnant entre le financeur, l'intérêt général et l'utilisateur du territoire pour une création de valeur écologique partagée,
- Qu'il peut être reproduit et adapté afin d'apporter rapidement une réponse démultipliée à la hauteur des enjeux, avec partage d'expérience et amélioration continue de la démarche.

Le bilan attendu global du projet FIPAN démultiplié autour de la LGV BPL est d'obtenir de réelles plus-values, qui sont autant de perspectives et d'opportunités :

- Plus -value territoriale : une démarche permettant la recapitalisation écologique des territoires concernés,

	<p>une réconciliation entre acteurs économiques des territoires, notamment entrepreneurs agricoles, et valeur écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Plus-value économique</u> : la mise en place d'une gouvernance multi-acteurs permettant le développement de nouvelles filières économiques et de nouveaux marchés. Par exemple la culture du chanvre, du lin et du blé noir étaient historiquement très présentes sur le bassin versant de l'Yaigne. Pour diverses raisons, notamment économiques, ces cultures, offrant pourtant des plus-values écologiques réelles pour le territoire (peu voir pas de produits phytosanitaires nécessaires) ont disparu. Néanmoins, un marché potentiel existe toujours : les crêperies bretonnes s'approvisionnent en blé noir dans les pays étrangers. En perspective, l'objectif de la démarche FIPAN autour de la LGV BPL pourrait être de contribuer aussi à la mise en place d'un circuit court bénéfique à la fois du point de vue économique, écologique et culturel. - <u>Plus-value agricole</u> : allier performance agronomique, rentabilité économique et optimisation des services écologiques, via le paiement pour la maintenance des services écosystémiques. - <u>Plus-value sociale</u> : par la concertation et la gouvernance multi-acteur, mais aussi via l'insertion professionnelle (le génie écologique permet de développer des métiers aussi bien pour des personnes bac+5 que pour des personnes sans aucune qualification). <p>Comme pour le démonstrateur initial de Domloup, le projet FIPAN BPL fera l'objet d'un suivi de la plus-value écologique (études et inventaires écologiques puis mise en place d'indicateurs de suivi) et d'un suivi de la plus-value socioéconomique (indicateurs de suivi sociologique).</p>
<p>Lien avec la réglementation nationale et internationale (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Le projet FIPAN BPL est réalisé dans le respect des dispositions du SDAGE Loire Bretagne et dans le respect des dispositions du SAGE Vilaine, notamment en ce qui concerne le démonstrateur de Domloup.</p> <p>Globalement, bien qu'il s'agisse d'un projet volontaire dans le cas d'Eiffage et du projet de LGV BPL (la compensation au titre de la réglementation environnementale étant traitée par ailleurs), un projet de ce type peut permettre de répondre aux obligations réglementaires liées à la compensation écologique conformément à l'article R 122-5 II 4° du code de l'environnement, ainsi qu'aux obligations liées à la L'article 225 de la loi Grenelle II, relatif aux obligations de RSE.</p>
<p>Lien avec les initiatives nationales (SNB...) et internationales (CDB...) (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Le projet FIPAN BPL a été lauréat dans la catégorie « biodiversité » du Prix Entreprises et Environnement 2011.</p> <p>Il est également l'une des 28 actions du programme d'engagement du groupe Eiffage dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020. Le programme d'engagement d'Eiffage a été reconnu par</p>

	<p>le ministère en charge de l'environnement le 17 décembre 2012 lors du premier appel à reconnaissance. Il en est de même de l'entreprise Dervenn, partenaire technique local du projet.</p> <p>Par ailleurs, ce projet est suivi par Réseau Ferré de France (RFF) au titre de l'accord volontaire de développement durable signé entre ERE, Eiffage et RFF.</p>
<p>Outils de valorisation de l'action (certification, communication...) (2000 caractères espaces compris)</p>	<p>Communications, notamment via l'association Orée, par la parution d'articles, de publication ou l'animation de conférences sur le sujet.</p> <p>Autres exemples de communications ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chapitre relatif au FIPAN dans le guide Orée, 2013 « La gestion de la biodiversité par les acteurs : de la prise de conscience à l'action ». - Les cahiers de BIODIV'2050 permettent d'approfondir les thématiques développées par la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC). Ce troisième Numéro est dédié à la compensation écologique et sa mise en oeuvre. Un article est consacré au FIPAN qui peut être assimilé à un système de compensation volontaire. - Patrice Valantin, président de l'association FIPAN, et Valérie David, directrice développement durable d'EIFFAGE sont intervenus le 22 octobre 2013 lors du colloque Orée spécial « Economie et Biodiversité » et ont présenté le FIPAN BPL. - Le FIPAN BPL est présenté dans l'ouvrage d'Eiffage, « Vers le génie civil écologique », publié en mai 2014. - Le démonstrateur FIPAN de Domloup a fait l'objet d'une restitution restreinte par l'association Green Cross France et Territoires le 13 mai 2014 devant une quinzaine d'acteurs intéressés dont des observateurs tels Humanité et Biodiversité, Orée ou encore l'UICN.

Date : 14/10/2014

Signature : Valérie David, directrice du développement durable d'Eiffage